



## Calculs du soldede tout compte

Par **francine**, le **14/08/2008** à **16:53**

handicapé j'ai employé pendant deux ans une assistante de vie .Je viens de la licencier car déclarée inapte définitif par la medecine du travail.Elle me dois des heures payées non faites a cause de la mensualisation et parce que j'ai établi son dernier bulletin de paie alors qu'elle était en arrêt maladie et je ne savais pas qu'elle allait arrêter de travailler.elle me reclame ses indemnités de licenciement,consteste les heures dues et nous sommes allés aux prud'hommes devant lesquels je me suis engagé à lui régler ses indemnites.Mais ils n'ont rien voulu entendre sur les heures dues! que faire? es-ce que le cahier de présence rempli de sa main est une preuve de ma bonne foi malgre qu'elle ne l'ai pas signé tous les mois? elle demande son solde de tout compte mais comment faire puisqu'elle me doit des heures? merci de m'informer car je suis perdu et avec peu de moyens financiers